

## Comité Technique Local du 27 novembre 2020

### Liminaire

Monsieur le Directeur de la DDFIP du Calvados,

A l'heure où la République et ses valeurs sont en danger, **FO** s'attache à défendre non seulement la république sociale, la démocratie et la laïcité, mais aussi au quotidien à la DGFIP, **FO** fait de l'exercice des missions et conditions de travail des priorités, parce que c'est primordial pour chaque agent.

C'est pourquoi, **FO DGFIP** exige le retrait du projet de Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

En pleine crise sanitaire, en plein reconfinement, la destruction de la DGFIP ne s'arrête pas alors que l'urgence absolue devrait être à la protection des agents dans le cadre d'une continuité augmentée de l'activité des services.

Où est donc la justification de l'urgence à mettre en oeuvre cette réforme du NRP ?

Il relève pourtant du bon sens et dans l'intérêt des personnels de suspendre immédiatement toutes les réformes en cours pour se concentrer sur les priorités gouvernementales actuelles de sécurité sanitaire.

Quel mépris affiché à l'égard des agents du département qui n'ont jamais failli et poursuivi l'exercice de leurs missions dans des conditions parfois chaotiques !

De plus, avec le nouveau réseau, vous créez l'illusion d'un rapprochement des usagers alors que c'est tout le contraire qui se profile. Une fois la fumée dissipée, il ne reste plus une seule trésorerie mais des points de contacts qui n'offrent ni le même service, ni la même amplitude d'accueil. Alors que les trésoreries reçoivent les usagers quasi tous les jours, les points de contact n'offrent qu'une possibilité d'accueil sur une journée, voire moins par semaine. A peine ouverts, les points de contact sont donc condamnés à l'échec et on voit déjà poindre leur fermeture.

Loin des centres urbains, les populations les plus touchées par l'illectronisme se trouvent encore davantage éloignées des services publics qui garantissent pourtant l'égalité du citoyen sur tout le territoire de la République.

Le NRP est pensé par des personnes qui n'ont aucune difficulté dans l'utilisation d'Internet ou pour s'approprier les nouvelles technologies, qui n'ont aucun souci de déplacements et qui vivent tous dans les métropoles. Cette réforme est la négation de la ruralité et de la réalité du terrain. Elle constitue un contre-exemple de l'aménagement du territoire en concentrant l'offre de services dans les villes.

Les élus seront victimes de cette réforme car ils perdent le conseil et la relation de proximité accessibles à tout moment. D'ailleurs bon nombre d'entre eux ont émis des avis défavorables à la mise en place de ce prétendu Nouveau Réseau de Proximité !

**FO DGFIP** réitère son opposition à la séparation de la gestion du conseil. Cette scission des missions est une aberration car toute démarche de conseil s'appuie de façon contemporaine sur la réalisation d'actes de gestion.

Le conseiller sera entre le marteau et l'enclume de l' élu. Qui est mieux placé que le comptable qui a toutes les données de la collectivité en main pour donner des conseils ?

Une fois passé l'effet d'annonce, les collectivités auront à leur charge de financer les points de contacts, les charges locatives, le téléphone... L'État se désengage des territoires et c'est aux collectivités locales de mettre la main au portefeuille si elles veulent des services pour leurs administrés.

Le NRP consiste à faire disparaître les services traditionnels de la DGFIP et leurs missions au profit d'établissements multiservices, intitulés au fil du temps MSAP, MFS puis EFS. Des sigles, dont la sonorité évoque qu'on déshabille les services, qu'on les malmène et qu'on les saigne. Les agents de la DGFIP pourront même y être embauchés comme animateurs, comme dans une MJC de quartier.

Ces organismes, du fait de leur caractère ultra généraliste, ne peuvent répondre aux attentes précises des contribuables et des redevables des collectivités locales.

Et que dire des conséquences sur les agents de la DDFIP du Calvados ?

Les agents sont contraints à de la mobilité géographique et/ou fonctionnelle. Cela impacte toute l'organisation de leur vie personnelle, ajoute des frais supplémentaires de déplacement et génère des risques routiers liés à la fatigue de ces déplacements.

Les agents affectés dans les grandes structures comme les SGC, SIE et SIP départementaux, se trouveront alors cantonnés à réaliser, toujours et toujours, des tâches répétitives sans possibilité d'en comprendre les tenants et les aboutissants.

Cette approche tayloriste d'un autre temps posera aujourd'hui les mêmes problèmes qu'hier à savoir :

- les tâches répétitives sont aliénantes et posent parfois des problèmes de santé au travail ou d'attention;
- La répétition indéfinie des mêmes tâches se traduit par :
  - l'apparition de troubles musculo-squelettiques constatés par les médecins de prévention ;
  - l'affectation du moral, pouvant aller dans certains cas jusqu'à l'atteinte psychique plus sérieuse liée à l'absence de perspective d'évolution.

Mais quel est le but de cette réforme mortifère sinon à démotiver les agents et à nuire à l'efficacité de leur travail ? A démontrer qu'ils sont inutiles ?

La loi de transformation de la fonction publique enfonce le clou en donnant la possibilité d'engager des contractuels et la mise en place d'une rupture conventionnelle destinée à licencier des agents titulaires.

Alors que le réseau de la DGFIP se réduit comme peau de chagrin en termes d'effectifs, avec des agents contraints de travailler de plus en plus loin de leurs résidences, ils sont désormais obligés de se déplacer avec tout leur bureau dans le sac à dos.

**La question incontournable : à qui profite le NRP ?**

Hélas, elle n'appelle aucune réponse car elle ne répond qu'à un seul dogme : celui de la restriction des coûts budgétaires que nous condamnons car **FO** est attachée à un service public de pleine compétence et de qualité, socle d'une République présente sur tout le territoire et pour tous les citoyens.

Car, en effet, et au-delà des considérations propres à la DGFIP, c'est véritablement le modèle social proposé par cette réforme qui nous interroge.

Même à la DGFIP, c'est à une véritable ubérisation du service public que nous assistons, dont le NRP n'est qu'un symptôme de plus.

Dans une société déjà fracturée et tendue bien avant la crise sanitaire, est-il sage de rajouter de l'isolement et de la déshumanisation dans des zones au bord de l'implosion ?

Le service public n'est-il pas aussi et surtout le garant du lien social entre l'État et ses usagers et a fortiori les plus fragiles ?

N'est-il là que pour être au service de ceux qui, par leurs facilités d'accès aux nouvelles technologies notamment, en ont le moins besoin, ces « winners » chéris par le président de la République ?

### **A quoi servirait dès lors le service public ?**

**FO DGFIP Calvados** revendique le retrait pur et simple du NRP, l'arrêt des suppressions d'emplois, des restructurations et fermetures de sites et le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnel.

**FO DGFIP Calvados** demande la suspension des réformes en cours, alors que les conditions d'un dialogue social constructif ne sont pas réunies, ce qu'illustre brillamment la tenue d'un comité technique à 40 jours seulement de la mise en place du NRP. Vous avez tenté à maintes reprises d'en rejeter la faute sur les organisations syndicales, mais ce sujet, et cela est confirmé par vos documents de travail n'a fait l'objet que d'une présentation en juin 2019, a été mis à l'ordre du jour du CTL du 9 juillet et a été évoqué lors d'une réunion informelle le 3 octobre 2019. **FO** était présent à chaque fois. Depuis, silence total jusqu'à ce jour... un silence éloquent !

Les priorités de l'Etat-Employeur devraient être ailleurs :

- protection des agents publics en période inédite de crise sanitaire et dans un contexte sécuritaire où le pire est envisagé ;
- maintien de toutes les missions publiques sans réduction d'activité.

C'est pour **FO DGFIP Calvados** assez de défis sans conduire en parallèle des réformes aussi contestées que mal ficelées !

Les représentants **FO-DGFIP** en CTL présents lors de la visio-conférence  
**TITULAIRES**

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Bruno GILBERT, Frédéric GABRIELLE

**N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.**

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÉL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu